

nous regrettons tous, s'est engagé à obtenir une augmentation du droit qui existe actuellement.

Sir CHARLES TUPPER: L'honorable député sait que ce droit est le même qui a été imposé par le gouvernement du libre échange.

M. MACKENZIE: Oui, mais les droits d'accise ont été changés.

Sir CHARLES TUPPER: Je ne crois pas.

M. MACKENZIE: Oh, oui, ils l'ont été.

M. SCRIVER: Et outre cela, on a aussi augmenté depuis les difficultés de l'importation; on a exigé une meilleure qualité et d'autres restrictions vexatoires ont été imposées à l'importation de ce produit. De plus, comme l'honorable ministre dit, on a défendu l'importation appelée *in bulk*.

J'espérais que dans les changements apportés au tarif, l'honorable ministre diminuerait le droit exorbitant qui existe actuellement.

M. MITCHELL: J'attire l'attention de la Chambre sur un point soulevé par l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Lister). Il admet que le droit actuel sur l'huile est de 100 pour 100, et il dit que si nous faisons le changement que je demande nous ferons perdre de 15 à 20 pour 100 aux raffineurs canadiens. S'il en est ainsi la population des comtés qui ne produisent pas de pétrole paie maintenant 120 pour 100 de droit sur cet article.

Sir CHARLES TUPPER: Si vous admettez une partie d'un témoignage, il faut admettre le tout. L'honorable député de Lambton (M. Lister) qui parle d'après son expérience personnelle, dit que l'objection qu'on avait autrefois à l'huile canadienne n'existe plus, et qu'en effet nous avons maintenant au Canada une huile aussi bonne qu'on peut le désirer. On a ainsi fait cesser un des grands sujet de plainte, et cette partie du témoignage de l'honorable député doit être acceptée contre le reste.

Je dirai à l'honorable député qui a soulevé cette question qu'il sait très bien que la population du Canada n'a jamais acheté cette huile à aussi bon marché qu'aujourd'hui. Au lieu d'avoir à payer des prix élevés, on l'achète à bas prix, et de plus le produit s'est suffisamment amélioré pour le rendre aussi bon que le désirent tous ceux qui en font usage, et à plus bas prix qu'à l'époque dont parle l'honorable député.

M. JONES: L'honorable ministre des finances doit savoir qu'on se sert très peu d'huile canadienne dans les provinces maritimes. Autant que j'ai pu m'en rendre compte on se sert entièrement d'huile américaine, et si la proposition de l'honorable député a pour conséquence de faire diminuer le prix d'un article si important dans l'économie domestique, je crois que le gouvernement devrait la prendre en considération. Tout en rendant justice aux députés de la droite, et désirant autant que qui que ce soit la prospérité des industries nationales, je ne crois pas cependant que tout le Canada devrait être tenu de payer tribut à une partie du pays, et les provinces maritimes, surtout, sont fortement mises à contribution sur ce point. Elles ne se servent pas de l'huile venant de l'ouest du Canada, mais elle la fait venir des Etats-Unis.

M. McMULLEN: Lorsque le ministre des finances dit que l'huile se vend à aussi bon marché maintenant que par le passé, je prétends qu'il fait erreur. Il y a quelques années, lorsque j'étais dans le commerce, je vendais de l'huile pour un cheling le gallon.

De plus ce droit pèse beaucoup plus sur les classes pauvres que sur les classes riches. Ceux qui habitent les villes peuvent beaucoup plus facilement payer plus cher pour l'huile que les cultivateurs. J'ai écouté les arguments de l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), et je suis, comme lui, d'opinion qu'il serait très désirable

que, tout en protégeant les intérêts de notre propre industrie, on donnât des avantages raisonnables pour l'importation des meilleures qualités d'huile américaine. Je suis heureux d'entendre l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Lister) dire qu'on fabrique maintenant à Petrolea, d'aussi bonne huile qu'aux Etats-Unis. Si quelque chose a pu contribuer à ce progrès c'est le fait que les Américains, malgré le tarif élevé ont continué à expédier leurs produits au Canada, parce que les industriels canadiens ne pouvaient pas produire un article aussi parfait que le leur.

Si nous sommes maintenant parvenu à produire un article aussi bon que l'huile américaine, je ne vois pas pourquoi on voudrait continuer à empêcher l'importation de cette dernière. Nous savons que par le passé il s'est fait des combinaisons parmi les fabricants d'huile. Je connais moi-même une raffinerie, dans une ville de l'ouest d'Ontario dont les actionnaires ont continué à recevoir leurs dividendes exactement comme si la raffinerie avait été en opération tout le temps, bien qu'elle ne raffinait pas un seul gallon d'huile. Ces actionnaires recevaient à la fin de l'année des dividendes peut-être plus élevés que s'ils avaient exploité leur raffinerie.

Je dis qu'une loi qui permet de semblables combinaisons de se former dans le but de soumettre le pauvre consommateur à de telles exactions, n'est pas une loi juste, surtout lorsque l'exaction frappe principalement sur les classes pauvres, comme dans ce cas-ci. Je prétends donc que cette Chambre ne devrait pas augmenter les avantages dont jouissent actuellement les fabricants canadiens, en imposant de nouvelles restrictions à l'importation d'une huile supérieure. Si nous ne pouvons pas le produire nous-mêmes, il me semble qu'un droit de 100 pour 100 doit être suffisant. Tout en étant disposés à accorder aux fabricants d'huile la même protection qu'aux autres, nous devrions les mettre sur un pied d'égalité avec les autres industriels. Je ne connais pas au Canada d'autre industrie que la raffinerie de l'huile, qui jouisse des avantages d'une protection de 100 pour 100, et je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement nous demander d'imposer de nouvelles taxes sur les consommateurs de pétrole afin d'augmenter encore les bénéfices des fabricants, pour la seule raison que ces derniers veulent exclure du marché un article qui, vu que nous sommes incapables de le produire, a été importé dans le pays par le passé.

M. ARMSTRONG: Je félicite l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Lister) d'avoir si bien appris à débiter toute la série des arguments protectionnistes. Je le connaissais pour un homme de talent, mais je ne le croyais incapable d'apprendre une leçon en aussi peu de temps. Il répète l'ancien argument que malgré que nous payions 100 pour 100 aux producteurs, nous payons l'huile moins cher grâce à la protection. Il ajoute aussi que nous avons un article aussi bon que celui qui vient des Etats-Unis. Je diffère d'opinion avec lui sur ce point. J'affirme sans crainte d'être contredit que nous ne pouvons pas faire ici une huile aussi bonne que celle qui se fabrique de l'autre côté, pour la bonne raison que nous n'avons pas ici la matière première pour la faire. C'est un fait bien connu que l'huile fabriquée au Canada, à l'exception d'une faible quantité à Bothwell, est d'une nature plus légère que l'huile fabriquée aux Etats-Unis, et par aucun procédé connu, vous n'arriverez à faire ici de l'huile aussi bonne que celle de la Pennsylvanie. Vous en avez la preuve dans le fait que les gens préfèrent acheter l'huile américaine et payer les droits que d'acheter l'huile canadienne. Je suis heureux que l'honorable député de Northumberland ait soulevé cette question, parce que l'huile est d'un usage général dans ce pays, le pauvre comme le riche s'en sert pour s'éclairer. Au nom du sens commun, je vous demande pourquoi forcer les pauvres travailleurs à payer deux fois un article qui leur est nécessaire. Les sommes qu'on arrache ainsi aux classes pauvres sont énormes et dans quel but le faisons-nous? Simplement pour permettre